

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

Rue du Maréchal Juin - BP 30108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (GREFFE)
TEL 03 83 28 06 92 (RCS)

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET BONNE CHENAL

3 rue de Vic
54000 Nancy

V/REF :

N/REF : 98 B 697 / 2011-A-2855

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 16/06/2011,

Rapport du commissaire à la transformation
- Transformation en SASU

Concernant la société

ATECO (ASSISTANCE - TRAVAUX - ETUDES ET COORDINATIONS)
Société à responsabilité limitée
ZAC de la Solere
54420 Saulxures-les-Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-2855 le 16/06/2011

R.C.S. NANCY 378 200 927 (98 B 697)

Fait à NANCY le 16/06/2011,

Le Greffier



Frantz MERCIER

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Nancy

Expert Comptable Diplômé
Inscrit au tableau de l'Ordre de la région Lorraine

Expert Judiciaire
près la Cour d'Appel de Metz

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Décreté le 16 JUIN 2011

R.C.S. N° 98 5 697

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

**Transformation de la Société à
Responsabilité Limitée (SARL)**

**ATECO
ZAC de la Solère
54420 SAULXURES LES NANCY**

RCS NANCY B 378 200 927

**en Société par Actions Simplifiée
unipersonnelle (SASU)**

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce, par décision des associés de la société ATECO (Assistance-Travaux-Etudes et Coordinations) en date du 4 avril 2011, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés, de me prononcer sur la situation de votre société et sur le montant des capitaux propres par rapport au montant du capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées :

- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de votre société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés,*
- à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation,*
- à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, en appréciant notamment l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.*

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Il n'existe pas d'avantage particulier stipulé tant dans les statuts actuels, que dans le projet de statuts qui m'ont été remis.

Par ailleurs, la synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante :

- L'activité et les résultats progressent et confortent les éléments financiers.*

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de la société n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.



Enfin, sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Vandoeuvre, le 19 mai 2011.

Frantz MERCIER

Commissaire aux Comptes

